

**Conseil communautaire du 10 décembre 2019**  
Vergoignan

**PROCES VERBAL**

Convoqués en date **du 4 décembre 2019**, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour se sont réunis **le mardi 10 décembre 2019 à 20 heures 30 à la salle communale de VERGOIGNAN**, sous la **Présidence de Monsieur Robert CABE**, Président de la Communauté de Communes afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

**Présents :** Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, DAUBA Delphine, DARRACQ PARIES Jean Claude, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, CARTEAU Christophe, JOIE Nadine, CABE Robert, GACHIE Florence, MARTI Jérémy, BARRAILH Vincent, LACAU Stéphane, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, LALANNE Alain, BOULIN Thierry, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, GREMIAUX Jean Claude, SAINT GENEZ Daniel, DESTAILLATS Eric, LAFENETRE Jean, COURREGES Francine, BRETHERS Philippe, BRETHERS, DOUSSE René, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, TASTET Françoise, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean-Jacques, LAFITTE Frédéric, BARROS Jean Michel, BEZECOURT Alain, MARQUE Michel, LABORDE Benoit.

**Excusés :** GUIVARC'H Sonia, BRETHERS Stéphane, HAUPT Claire, DARRICAU Hervé, LEBRERE Serge, BRETHERS Michel,

**Pouvoirs :** HAVARD Marc donne pouvoir à JOIE Nadine,  
LAMAIGNERE Michel donne pouvoir à BOULIN Thierry,  
CASTAING Marie Laurence donne pouvoir à DEHEZ Gérard,

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>46</b>
Présents	37
Pouvoirs	3
Votants	40
Excusés	6

M. Michel Marque, Maire, accueille l'assemblée dans la salle des fêtes de Vergoignan. Il fait le point sur l'opération d'habitat regroupé pour personnes âgées réalisée par sa commune. Les travaux se sont bien déroulés et sont aujourd'hui achevés. Un premier logement est loué, M. le maire se donne le temps pour attribuer les autres et que l'opération atteigne son équilibre dans les meilleures conditions.

M. le Président remercie M. le Maire pour son accueil et salue les membres du conseil municipal.

## Communications :

### ❖ **Emprunts réalisés**

M. le président fait état des derniers emprunts contractés par la communauté de communes auprès de la Caisse d'Epargne :

Opération	montant	durée	taux
Maison de la petite enfance	80 000€	10 ans	0.63%
Investissements divers	200 000€	15 ans	0.84%
Maison santé Aire	240 000€	15 ans	0.84%
Maison santé Eugénie	207 000€	15 ans	0.84%
Court terme			
Maison santé Aire	45 200€	2 ans	0.30%
Maison santé Eugénie	38 500€	2 ans	0.30%

Il rappelle que les prêts suivants ont été mobilisés au mois de juillet :

- Ecloserie d'entreprises de Bassia : 285 757€ sur 15 ans à 0.92% auprès de la Banque postale
- Investissements scolaires : 425 000€ sur 15 ans à 0.93% auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne

### ❖ **Réunions à venir**

M. le Président informe l'assemblée que les vœux de la communauté de communes seront organisés le 16 janvier à 18 heures 30, au centre d'animation d'Aire sur l'Adour. Cette manifestation sera précédée par une conférence des Maires à 17 heures au centre d'animation d'Aire sur l'Adour. Cette réunion aura pour objet d'examiner les avis formulés sur le projet de PLUi, les observations du public, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique avant l'approbation du projet par le conseil communautaire fixé le 20 janvier.

### ❖ **Fiscalité : mise en place d'un coefficient de localisation pour les locaux professionnels**

M. Philippe Brèthes explique que sur proposition de la commission intercommunale des impôts directs, la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels a acté la mise en œuvre de coefficients de localisation sur les valeurs locatives des locaux professionnels d'Aire sur l'Adour. Un coefficient à la hausse de 1.2 sera appliqué sur les locaux professionnels situés route de Bordeaux. Un coefficient à la baisse de 0.8 sera appliqué sur les locaux professionnels situés sur une grande partie du centre-ville. Il est précisé que jusque là, il n'y avait pas de coefficient de localisation à Aire sur l'Adour. L'objectif de cette mesure est de compenser un déficit d'attractivité du centre ville par rapport à une localisation route de Bordeaux et de limiter l'écart entre deux secteurs de tarification en centre ville.

## **1/ Adoption du PV de la séance du 14 novembre 2019 :**

- **Le procès verbal de la séance du conseil communautaire du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.**

## **RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **2/ Charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur les territoires landais et gersois de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour :**

M. le Président rappelle que le Directeur départemental des finances publiques des Landes a présenté le projet de réorganisation de ses services lors du conseil communautaire du 14 novembre 2019.

Dans ce cadre, une charte encadrant le nouveau réseau de proximité des finances publiques sur notre territoire est soumise à l'approbation du conseil communautaire. Ce document liste les services, leur localisation et précise les modalités de leur présence sur le territoire. Elle détaille la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales. Elle fixe les modalités de gouvernance de cette présence territoriale.

M. le Président présente la proposition de charte sur la base d'un document envoyé aux délégués communautaires. Il rappelle que lors de la séance du 24 septembre 2019, le conseil communautaire s'est prononcé contre le projet de réorganisation des services des finances publiques dans les départements des Landes et du Gers tel que présentés par les Directions Départementales des Finances Publiques et a formulé une contre proposition demandant notamment le maintien d'un accueil à Aire pour les usagers landais et gersois.

M. Frédéric Lafitte demande si l'agent affecté à la mission de conseil auprès des collectivités locales sera joignable en permanence.

M. le Président lui répond qu'outre la possibilité de prise de rendez-vous individuel, le maintien d'un contact téléphonique avec le service en charge du conseil aux collectivités est assuré.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire adopte la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur les territoires landais et gersois de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour.**

## **COMMERCE**

### **3/ Demandes d'ouverture dominicale des commerces aturins pour l'année 2020**

M. Le Président rappelle que lors de sa séance du 20 novembre dernier, le conseil municipal d'Aire sur l'Adour a donné un avis pour des ouvertures de commerces dépassant 5 dimanches dans l'année 2020. Il convient donc au conseil communautaire de se prononcer à son tour pour décision.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L3132-26 du code du travail, « lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ».

La commune d'Aire sur l'Adour a été sollicitée par six enseignes pour l'ouverture de leurs commerces les dimanches suivants dont trois dépassent le nombre de cinq dimanches par an :

<b>Dimanches en 2020</b>	<b>La Halle Mode et Accessoires (12 dimanches)</b>	<b>Halle aux chaussures (12 dimanches)</b>	<b>E. Leclerc (8 dimanches)</b>
<b>catégorie</b>	<b>Vente vêtements et accessoires</b>		<b>Alimentaire</b>
12 janvier	X	X	
19 janvier	X	X	
26 janvier			X
15 mars			
14 juin	X	X	
21 juin			X
28 juin	X	X	
5 juillet	X	X	
30 août	X	X	
6 septembre	X	X	
13 septembre	X	X	
11 octobre			
22 novembre			X
29 novembre	X	X	X
6 décembre	X	X	X
13 décembre	X	X	X
20 décembre	X	X	X
27 décembre			X

Le comité social et économique du Centre E. LECLERC a émis un avis favorable sur les demandes de l'enseigne.

Le syndicat CFDT a émis un avis non défavorable en date du 24 octobre 2019 aux demandes des magasins Centre E. Leclerc, La Halle aux Chaussures et la Halle Mode et Accessoires.

Le syndicat CFTC a émis un avis défavorable en date du 30 octobre 2019 pour l'ensemble des demandes.

Le conseil municipal d'Aire sur l'Adour s'est prononcé favorablement, à la majorité, sur ces demandes lors de sa séance du 20 novembre dernier.

M. le Président précise sa position personnelle consistant à limiter les ouvertures des commerces à 5 dimanches par an.

M. Xavier Lagrave explique que le conseil municipal s'est prononcé comme en 2019 sur la base d'un avis favorable de l'association des commerçants d'Aire sur l'Adour.

Mme Florence Gachie souligne que les grandes surfaces alimentaires sont ouvertes tous les dimanches matin. Elle s'étonne du nombre de dates demandées et de leur bien-fondé considérant certaines enseignes n'ouvrent pas à toutes les dates sollicitées et obtenues.

➤ **Après en avoir délibéré le conseil communautaire :**

**1°) par 22 voix pour, 18 contre donne un avis favorable aux dérogations au repos dominical suivantes :**

- **Secteur d'activité « commerce de vente de vêtements au détail et accessoires s'y rattachant » : 12 janvier 2020, 19 janvier 2020, 14 juin 2020, 28 juin 2020, 5 juillet 2020, 30 août 2020, 6 septembre 2020, 13 septembre 2020, 29 novembre 2020, 6 décembre 2020, 13 décembre 2020 et 20 décembre 2020.**

- Secteur d'activité « commerce de vente de vêtements et de chaussures au détail et accessoires s'y rattachant » : 12 janvier 2020, 19 janvier 2020, 14 juin 2020, 28 juin 2020, 5 juillet 2020, 30 août 2020, 6 septembre 2020, 13 septembre 2020, 29 novembre 2020, 6 décembre 2020, 13 décembre 2020 et 20 décembre 2020.

2°) par 22 voix pour, 18 contre donne un avis favorable aux dérogations au repos dominical suivantes :

- Secteur d'activité « commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire » : 26 janvier 2020, 21 juin 2020, 22 novembre 2020, 29 novembre 2020, 6 décembre 2020, 13 décembre 2020, 20 décembre 2020 et 27 décembre 2020.

2°) autorise M. le maire à arrêter pour le 31 décembre 2019, la liste des dimanches concernés pour chaque catégorie de commerce.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### **4/ Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics eau et assainissement**

M. le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes est compétente en matière de gestion de l'eau potable et de l'assainissement. L'EPCI est donc membre des syndicats intervenant sur le territoire selon le principe de représentation substitution des communes.

Dans ce cadre il convient d'examiner les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics remis par les trois structures gestionnaires : le syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan, le SYDEC et le SIEBAG.

Sur la base d'une synthèse remise en séance, M. le Président dresse une présentation des rapports annuels remis par les trois syndicats.

M. Gérard Dehez explique que le coût élevé l'eau potable pratiqué par le SIEBAG s'explique par la réalisation récente d'investissements importants et la géographie du syndicat (habitat dispersé) qui impose un grand linéaire de réseaux pour un nombre d'usagers limité.

Mme Florence Gachie observe que le nombre d'abonnés au SYDEC baisse de 2018 à 2019.

M. le Président lui répond que cela coïncide avec la mise en œuvre de la gestion directe de la compétence eau et assainissement par la communauté de communes du Pays grenadois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire prend acte de la présentation des rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics remis par les trois structures gestionnaires des compétences eau et assainissement sur le territoire communautaire : le syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan, le SYDEC et le SIEBAG.

- **Le conseil communautaire prend acte de la présentation des rapports annuels 2018 des trois syndicats sur le territoire communautaire.**

## GEMAPI

### **5/ et 6/ Bilan des actions du syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) du syndicat du moyen Adour landais (SIMAL) sur le territoire de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour**

M. le Président dresse une présentation des actions menées par le syndicat en 2019 sur le territoire de la communauté de communes d'Aire sur Adour soit les communes de Classun, Eugénie les Bains, Buanes, Bahus-Soubiran, Vielle-Tursan et Saint Loubouer.

Déplacement chemin piétonnier à Eugénie-les Bains 3 740,00 € H.T

Étude hydraulique à Eugénie-les Bains 31 000,00 € H.T

Enlèvements ponctuels d'embâcles sur les communes d'Eugénie les Bains et Bahus Soubiran. 3 120,00 € H.T

Prévues fin 2019 ou début 2020 protections de berges à Classun 11 475,00 € H.T

En 2020, il sera réalisé des travaux de désencombrement du lit du Bahus et des opérations de gestion de la ripisylve sur les communes de Bahus Soubiran et Eugénie les Bains. Et aussi sur le cours d'eau du Bas, à Saint Loubouer et Vielle-Tursan

Un programme de replantation de boisement rivulaire démarrera, également, l'année prochaine sur les cours d'eau du Bahus et du Baziou.

Il présente ensuite les actions menées par le SIMAL :

<b>Cours d'eau concerné</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Coût d'opération</b>
<b>2018</b>		
Adour à Aire	Travaux de gestion de la végétation	3 100 €
Adour d'Aire-sur-Adour à Saint-Sever	Restauration de la ripisylve	50 400 TTC
Ruisseau des Arribaouts	Protection de berge en génie végétal	7 100 € HT
Ruisseau des Arribaouts et du Vergoignan	Gestion sélective de la ripisylve et retrait des embâcles	5 150 € HT
<b>2019</b>		
Ruisseau des Arrats et du Vergoignan	Restauration de la ripisylve	6 550 € HT

- **Le conseil communautaire prend acte de la présentation des actions menées par les deux syndicats sur le territoire communautaire.**

## FINANCES

### 7/ Budget principal : décision modificative n° 3

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
<i>Article- Fonction</i>	<i>Montant</i>	<i>Article- Fonction</i>	<i>Montant</i>
020-60612 : Electricité	3 000,00	01-74832 : FONDS DPTL TP	11 150,00
020-60636 : Vêtements travail	300,00		
020-6068 : Autres fournitures	1 000,00		
020-6135 : Locations mobilières	1 200,00		
95-615221 : Entretien bâtiment office tourisme	500,00		
020-61551 : Entretien véhicules	500,00		
020-6168 : Assurances	1 000,00		
020-6182 : Abonnements	150,00		
020-6184 : Frais formation	500,00		
020-6226 : Honoraires	1 000,00		
020-6231 : Annonces et insertions	1 000,00		
020-6232 : Fêtes et cérémonies	800,00		
020-6256 : Frais de missions personnels	200,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>11 150,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>11 150,00</b>

En section de fonctionnement, la perception du fonds départemental de TP, non prévue dans le cadre du budget primitif, permet de financer diverses dépenses supplémentaires.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article- Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article- Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
202-01-201504 : PLUI	15 000,00	1311-01 : DGD PLUI	9 066,28
2132-90-201802 : Ecloserie Bassia	1 120,00	1313-90 : Subv CD40 local commercial	7 117,00
2138-510-201803 : Maison santé Aire	36 000,00	1323-90 : Subv CD40 pôle de santé	21 697,00
2138-510-201902 : Maison santé Eugénie	25 500,00		
2041412-822 : Fonds de concours voirie	-20 925,90		
2152-822-201801 : Voirie 2018	-5 623,50	1641-01 : Emprunt	-150 420,28
21538-822-201801 : Voirie 2018	-5 072,96		
21538-822-201901 : Voirie 2019	31 622,36		
2031-311 : Frais études (école musique)	-3 600,00		
2031-321 : Frais études (médiathèque)	-4 000,00	1328-64 : CAF Halte garderie	50 000,00
2138-64-201804 : Halte garderie Barcelonne	-30 000,00	1341-64 : DSIL Halte garderie	102 560,00
2138-510-201802 (041) : Intégration frais études	40 638,00	020-2031 (041) : Etude pôle santé	40 638,00
2132-90-201802 (041) : Intégration insertions	864,00	020-2033 (041) : Insertions	3 520,03
2138-510-201803 (041) : Intégration insertions	1 291,49		
2138-510-201902 (041) : Intégration insertions	1 364,54		
<b>Total dépenses :</b>	<b>84 178,03</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>84 178,03</b>

En section d'investissement, les opérations concernant la création des maisons de santé d'Aire sur l'Adour et d'Eugénie ont été prévues dans le cadre du budget primitif sur la base de montants prévisionnels. Il convient de réajuster ces programmes après ouverture des plis et identification d'avenants à Aire sur l'Adour. En recettes, la subvention du conseil départemental des Landes est plus élevée que prévu.

L'extension de la halte-garderie de Barcelonne a été également inscrite dans le cadre du budget primitif sur la base de montants prévisionnels. De fait, les dépenses après consultation sont moindres que prévues. Par ailleurs, en recettes, l'équilibre de cette opération était assuré par le seul recours à l'emprunt. Aucune subvention n'était prévue. Il est proposé de baisser le recours à l'emprunt et d'inscrire les subventions aujourd'hui accordées.

PLUi : un montant de 15 000€ supplémentaires est proposé afin de financer les frais inhérents à l'enquête publique.

En voirie, des dépenses moindres sur le programme 2018 et sur les fonds de concours permettent de financer des dépenses supplémentaires sur le programme 2019.

Enfin des écritures d'ordre sont proposées afin d'intégrer des frais d'études et d'insertions dans des programmes d'investissement afin de bénéficier du FCTVA.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative proposée.**

#### **8/ Budget annexe des affaires scolaires : décision modificative 4**

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
<i>Article- Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article- Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
2183-213 : Matériel informatique	-7 500,00		
2184-213 : Mobilier	-7 000,00		
2188-213 : Autres immobilisations	14 500,00		
21735-213-608201701 (041) : Intégration frais insertion	972,00	211-2033 (041): Insertions	1 080,00
21732-212-608201802 (041): Intégration frais insertion	324,00	213-2033 (041): Insertions	2 160,00
21728-213-608201801 (041): Intégration frais insertion	108,00		
21728-213-608201804 (041): Intégration frais insertion	108,00		
21728-213-608201605 (041): Intégration frais insertion	864,00		
21735-213-608201901 (041): Intégration frais insertion	864,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>3 240,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>3 240,00</b>

Il s'agit d'ajustements entre opérations d'investissement et d'écritures d'ordre afin d'intégrer des frais d'insertions dans des programmes d'investissement afin de bénéficier du FCTVA.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative proposée.**

## PERSONNEL

### **9/ Ouverture d'un poste de chargé de communication**

Depuis le 6 mars 2017, un agent contractuel occupe le poste de chargé de communication. Cet agent donne entière satisfaction c'est pourquoi il est proposé de le titulariser.

Son contrat arrive à échéance le 29 février 2020 afin de permettre une intégration au 1<sup>er</sup> mars 2020 en qualité de fonctionnaire stagiaire, je vous propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet afin d'exercer les fonctions de chargé de communication. Cette décision reste à coût constant.

M. Xavier Lagrave demande si le poste l'agent qui occupait auparavant ce poste et qui est en disponibilité reste mentionné au tableau des effectifs.

M. le Président lui répond par l'affirmative. Il précise que cet agent a renouvelé sa demande disponibilité pour trois années supplémentaires.

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer 1 poste permanent d'adjoint administratif à temps complet afin de permettre le recrutement d'un chargé de communication à compter du 1er mars 2020.**

### **10/ Modification de la délibération portant création de postes afin de permettre les nominations au titre des avancements de grade de l'année 2019**

M. le Président rappelle que par délibération du 14 novembre 2019, le conseil communautaire a créé les postes suivants afin de permettre les nominations au titre des avancements de grade :

Budget	Postes à créer
Principal	1 poste d'attaché territorial principal à temps complet
Principal	1 poste d'adjoint administratif principal de 2°C à temps non complet 16 heures hebdomadaires
Affaires scolaires	1 poste d'adjoint technique principal de 2°C à temps non complet 32h30 hebdomadaires
Affaires scolaires	1 poste d'adjoint technique principal de 2°C à temps non complet 29h hebdomadaires
Affaires scolaires	1 poste d'adjoint technique principal de 2°C à temps complet
Cuisine centrale	1 poste d'adjoint technique principal de 1°C à temps non complet 29h30 hebdomadaires
Affaires scolaires	1 poste d'ATSEM principal de 1°C à temps non complet 31 heures hebdomadaires

Par courrier reçu le 28 novembre 2019, les services de la Préfecture contestent cette délibération arguant qu'au regard du motif invoqué « création de postes afin de permettre les nominations au titre des avancements de grade. ». Celle-ci est entachée d'illégalité considérant les dispositions de l'article 12

de la loi 83-634 du 13 juillet 1983. En effet, la création d'un emploi ne doit pas avoir pour seul objectif la promotion ou la nomination d'un agent.

Par conséquent, après concertation avec le CDG et la préfecture, il est proposé de retirer la délibération du 14 novembre dernier et prendre une nouvelle délibération créant les emplois listés plus haut « considérant l'évolution des missions dans les services Finances, Affaires Scolaires et Cuisine centrale de la Communauté de Communes ».

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer les postes précités considérant l'évolution des missions dans les services Finances, Affaires Scolaires et Cuisine centrale de la Communauté de Communes .**

## ECONOMIE

### **11/ Validation du projet de contrat de dynamisation et de cohésion du territoire entre Adour Chalosse Tursan/Marsan avec la Région Nouvelle Aquitaine**

M. le Président explique que le contrat de dynamisation et de cohésion a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région, Marsan Agglomération, le PETR Adour Chalosse Tursan et les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce document rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le Territoire de projet, et soutenus par la Région. Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un plan d'actions pluriannuel, élaboré conjointement entre la Région et le Territoire de projet.

M. le Président évoque la problématique du maintien de l'abattoir d'Hagetmau, équipement en difficulté depuis le départ de son utilisateur principal. La communauté de communes Chalosse Tursan devrait reprendre cette compétence et entreprendre des travaux de rénovation du site. M. le Président informe l'assemblée qu'il a proposé que les EPCI concernés par l'activité de cet abattoir participent au financement de ces travaux. Ce dossier est en cours de définition.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :**

**Approuve le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire de projet Adour Chalosse Tursan et Marsan avec la Région Nouvelle Aquitaine ;**

**Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat de dynamisation.**

## Questions diverses

### **❖ Affaires économiques**

M. Daniel Saint Genez informe l'assemblée que les études de faisabilité du lotissement artisanal des Arrats (déclaration loi sur l'eau, chiffrage de la viabilisation) seront rendues courant premier trimestre 2020.

Les travaux de construction de l'écloserie d'entreprises de Bassia seront réceptionnés dans les prochains jours. Un local sur les deux créés sera loué à l'entreprise Vilcampo , aujourd'hui établie à Latrille.

### ❖ **Affaires culturelles**

M. Jean Claude Grémiaux informe l'assemblée de l'organisation de la parade de Noël de l'école de musique dans les rues d'Aire sur l'Adour le samedi 14 décembre. Il rappelle que les dernières semaines ont été extrêmement chargées pour l'équipe des médiathèques avec l'organisation du festival BD.

### ❖ **Voirie**

M. Dominique Saint Germain fait le point sur les travaux restant à réaliser. Les conditions météorologiques n'ont pas favorisé l'avancement des travaux. Si les enrobés rue de la châtaigneraie à Aire sur l'Adour se feront semaine 51, les autres travaux d'enrobés sont repoussés en 2020.

Le programme d'aménagement du bourg d'Aurensan est en attente de l'aval du conseil municipal. En principe, ce chantier devrait démarrer début 2020.

La tournée de préparation du programme 2020 est achevée : les besoins de travaux ne suscitent pas d'inquiétude particulière.

Il propose une revisite du règlement voirie avant la fin du mandat. Il convient en effet d'apporter des ajustements pour cadrer les prestations faites par les communes. Des conventions de mise à disposition de personnel seront établies pour formaliser celles-ci, notamment les travaux d'aménagements en régie.

Le marché d'enrobé projeté a été résilié car l'entreprise a fait défaut, une nouvelle consultation a été lancée.

### ❖ **Affaires scolaires**

Mme Francine Courrèges fait le point sur les travaux récemment réalisés sur les groupes scolaires. A Aire sur l'Adour : parking à proximité de l'école Françoise Giroud, réfection des toilettes à l'école Victor Lourties, installation d'une pompe à chaleur à l'école du Mas. Sécurisation de l'entrée de l'école de Vielle Tursan, installation d'une pompe à chaleur à l'école de Duhort Bachen, création d'un bâtiment annexe à l'école de Ségos. Tous les jeux extérieurs vieillissant ont été renouvelés.

Elle rappelle que la loi Egalim impose un repas végétarien par semaine dans les restaurants scolaires. Cette mesure sera appliquée dès le mois de janvier dans les écoles du territoire.

M. Le Président pense qu'il convient de mener une réflexion sur le financement des sorties pédagogiques dans l'objectif d'établir des modalités identiques applicables dans toutes les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**Le Président**